

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Le leader de la Chambre pourrait peut-être nous dire si nous allons poursuivre l'étude de ces crédits demain. Je puis à peine m'empêcher de faire observer que, n'eût été de l'intervention de ses amis, nous aurions pu terminer cette étude aujourd'hui.

M. Pallett: L'honorable député vient justement de dire qu'il attend l'honorable député de Laurier.

L'hon. M. Churchill: Je dois remercier la Chambre du volume de travail qu'elle a accompli aujourd'hui; c'est vraiment encourageant. Nous aurions pu faire cela beaucoup plus tôt s'il y avait eu plus de collaboration de la part des honorables vis-à-vis. Il reste six postes à examiner des crédits supplémentaires actuels, que nous espérons terminer demain, après quoi nous passerons à la loi de subsides nécessaires. Nous passerons ensuite aux derniers crédits supplémentaires dont des exemplaires ont été distribués.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre peut-il nous donner un aperçu des travaux de la semaine prochaine?

L'hon. M. Churchill: Ce que j'aimerais, c'est que nous abattions encore plus de besogne que cette semaine.

(A dix heures et deux minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

Direction des parcs nationaux—
Services des parcs nationaux et des lieux historiques—

648. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$2,500,000.

Direction des services hydrauliques—

649. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$40,000.

Direction des régions septentrionales—
Divisions du bien-être social et de l'expansion industrielle—

650. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$270,000.

Territoire du Yukon—

651. Fonctionnement et entretien—En vue d'étendre les objets du crédit 302 du Budget principal de 1961-1962 afin d'inclure les subventions, selon le détail de ces affectations, \$22,000.

Nord canadien et ressources nationales—

Direction des régions septentrionales—

671. Prêts au gouvernement du Territoire du Yukon conformément aux modalités et conditions que prescrit le gouverneur en conseil, \$500,000.

672. Prêts au gouvernement du Territoire du Yukon (ci-après dénommé le «Territoire») dans l'année financière courante et dans les années financières subséquentes, conformément aux modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver, afin de permettre au Gouvernement de consentir des prêts hypothécaires aux résidents du Territoire en vue de l'achat ou de la construction de maisons d'habitation à prix modique dans le Territoire; et autorisation au commissaire en conseil du Territoire, nonobstant toute disposition contraire contenue dans la Loi sur le Yukon, à édicter les ordonnances concernant le remboursement, par le gouvernement du Territoire, de prêts qui lui ont été consentis conformément au présent crédit, et à l'égard du prêt de deniers à des résidents du Territoire pour l'achat ou la construction de maisons d'habitations dans le Territoire et la prise de garantie à cet égard au moyen d'hypothèque, \$240,000.

673. Prêts au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, conformément aux modalités et conditions que prescrit le gouverneur en conseil, \$150,000.

674. Prêts au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (ci-après dénommés les «Territoires»), dans l'année financière courante et dans les années financières subséquentes, conformément aux modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver, afin de permettre au Gouvernement de consentir des prêts hypothécaires en vue de l'achat ou de la construction de maisons à prix modique dans les Territoires; et autorisation au commissaire en conseil des Territoires, nonobstant toute disposition contraire contenue dans la Loi sur les territoires du Nord-Ouest, d'édicter les ordonnances concernant le remboursement, par le gouvernement des Territoires, de prêts qui lui ont été consentis conformément au présent crédit, et à l'égard du prêt de deniers à des résidents des Territoires pour l'achat ou la construction de maisons d'habitation dans les Territoires et la prise de garantie à cet égard au moyen d'hypothèque, \$240,000.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Édifices publics—

Construction et services—

Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements, relativement aux édifices publics mentionnés au détail des affectations, y compris les dépenses à l'égard des ouvrages sur d'autres propriétés que les propriétés fédérales; toutefois, le Conseil du Trésor peut diminuer ou augmenter les montants dans le cadre de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—

Crédits supplémentaires—

655. Nouvelle-Écosse, \$1.

656. Nouveau-Brunswick, \$375,000.

657. Améliorations en général et édifices divers—

La somme à dépenser à l'égard d'un projet quelconque ne doit pas dépasser \$25,000 sans l'approbation du Conseil du Trésor, \$125,000.

658. Entretien et service des édifices et terrains fédéraux—Crédit supplémentaire, \$1,000,000.

Direction du génie (aménagement)—

659. Routes et ponts—Entretien et exploitation—Crédit supplémentaire, \$150,000.